

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 507

présenté par
Mme Chalas

ARTICLE 36

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Par dérogation au premier alinéa du présent II, à compter de la publication des dispositions réglementaires prises pour en application de la présente loi et jusqu'au prochain renouvellement général de ces instances : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.